



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 106

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les services consulaires pour
les étudiants iraniens au Canada

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 4 octobre 2012

LE SÉNAT

Le jeudi 4 octobre 2012

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES SERVICES CONSULAIRES POUR LES ÉTUDIANTS IRANIENS AU CANADA

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le 7 septembre dernier, le gouvernement a annoncé la fermeture de l'ambassade du Canada en Iran. J'aimerais attirer l'attention du leader du gouvernement sur une des conséquences de cette décision.

Selon le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, plus de 3 200 étudiants internationaux originaires de l'Iran étudient actuellement dans des universités canadiennes. La faculté d'ingénierie de l'Université de l'Alberta, à elle seule, attire des centaines d'étudiants. Parmi les 1 600 étudiants inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat à la faculté, 400 détiennent la citoyenneté iranienne. Depuis la suspension de nos relations diplomatiques avec l'Iran, ces étudiants n'ont plus accès aux services consulaires qui sont essentiels pour renouveler leur passeport ou leur visa étudiant, faciliter les transactions bancaires et obtenir bien d'autres services importants.

Madame le ministre, quel mécanisme le gouvernement a-t-il prévu pour gérer ce problème et permettre à ces étudiants de poursuivre leurs études sans avoir à s'inquiéter de leur statut au Canada?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, une majorité écrasante de la communauté

irano-canadienne appuie la décision de fermer notre ambassade en Iran et d'expulser du Canada les membres du corps diplomatique iranien.

En ce qui a trait aux services consulaires offerts aux étudiants, le ministre des Affaires étrangères a pris des arrangements pour que les visas d'étudiant et les autres documents soient traités en Italie, si je ne me trompe pas — je le confirmerai, sénateur Tardif —, au nom des ressortissants iraniens qui étudient actuellement au Canada.

Le sénateur Tardif : Madame le ministre, je ne remettais pas en question la décision de fermer l'ambassade en Iran; j'énonçais simplement un problème concret.

À la faculté d'ingénierie de l'Université de l'Alberta, par exemple, 25 p. 100 des candidats à la maîtrise et au doctorat sont Iraniens. Voilà un problème concret : que feront-ils désormais lorsqu'ils ont besoin de services consulaires?

Vous avez dit que vous vous renseigneriez, mais le doyen et les étudiants de la faculté d'ingénierie attendent toujours une réponse.

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, je serai heureuse de le confirmer, mais je crois que les étudiants doivent s'adresser aux autorités italiennes. Je vais m'en assurer dès la fin de la période de questions. Je veillerai à ce que le bureau de madame le sénateur soit avisé afin qu'elle puisse répondre au doyen de la faculté d'ingénierie de l'Université d'Alberta.